

## Accompagnement managérial

Individuel  
et collectif



“

*Des clés pour améliorer  
l'efficacité et la pertinence  
de l'action du manager*

”

**E**ncadrer des équipes et assurer un service public de qualité, accompagner chacun dans son parcours est un exercice à la fois complexe et passionnant. Dans un contexte en mouvement permanent, manager suppose de déployer une posture professionnelle adaptée. Les accompagnements proposés aux cadres leur permettent d'analyser leurs pratiques et de développer leurs compétences managériales.

### ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES DE CADRES

L'accompagnement collectif permet de consolider les fonctionnements d'une équipe de cadres autour d'objectifs communs. Il est pertinent lorsque l'on souhaite :

- ▶ Partager des pratiques managériales communes (communication, gestion de l'activité, etc.).
- ▶ Améliorer la performance collective autour des projets de la collectivité.
- ▶ Traiter et résoudre efficacement des difficultés de manière collective.
- ▶ Faciliter l'appropriation de nouveaux dispositifs RH (entretien professionnel, qualité de vie au travail, plan de formation...).
- ▶ Dépasser des situations de conflit.
- ▶ Renforcer la cohésion de l'équipe des cadres.

*Ces interventions peuvent être proposées aux managers, quel que soit leur niveau de responsabilités : cadres de direction, responsables de pôle ou de service, encadrants de proximité.*



### SOUTENIR LA PROFESSIONNALISATION DES MANAGERS

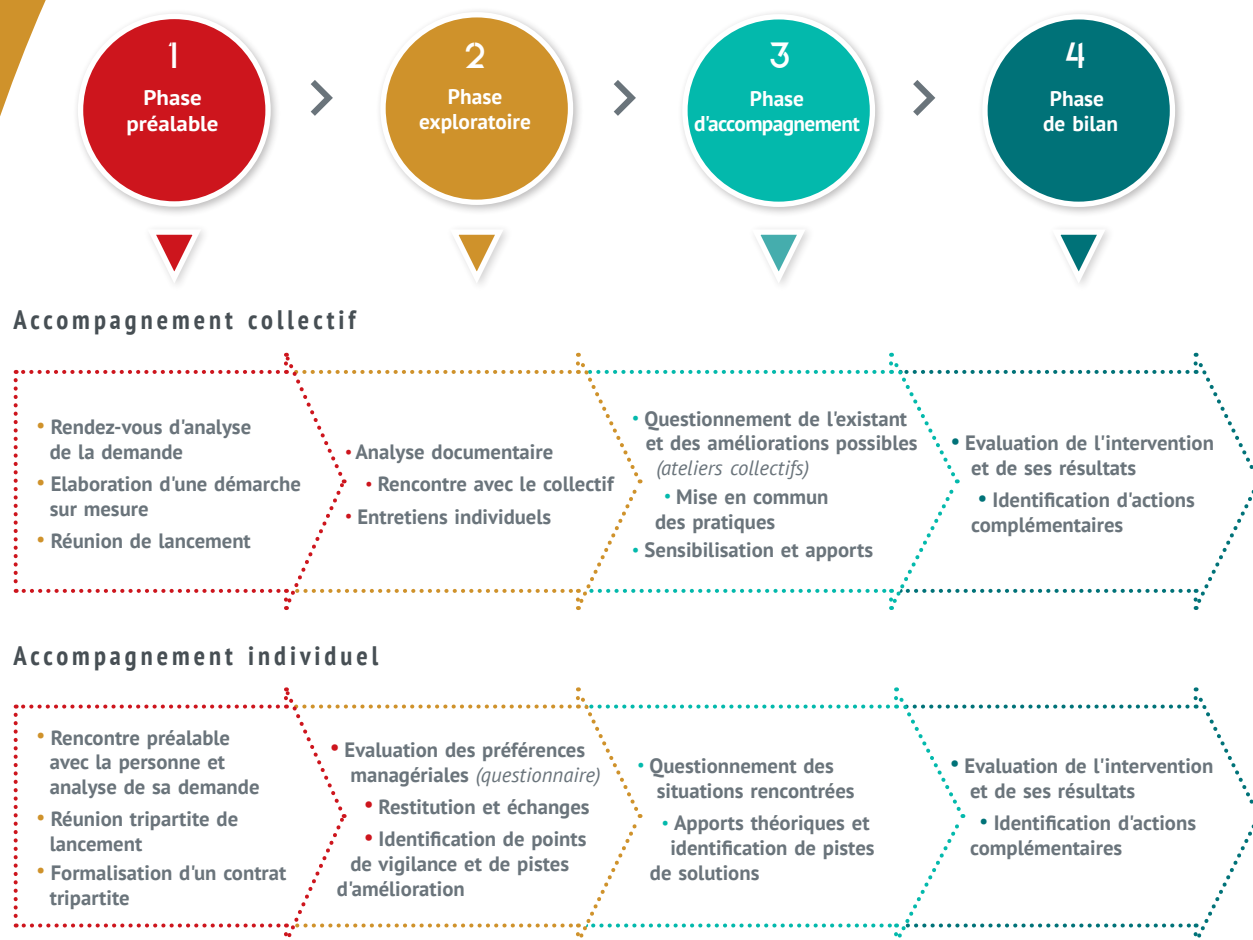
L'accompagnement individuel se définit comme un espace permettant à la personne d'accéder à :

- ▶ Une meilleure compréhension de sa situation.
- ▶ Une prise de conscience de ses fonctionnements personnels.
- ▶ L'identification de repères pour renforcer le professionnalisme de ses pratiques et améliorer la performance de son équipe.

Il peut être mis en place pour soutenir les cadres dans différentes situations :

- ▶ La prise de fonction de responsable ou l'exercice de nouvelles responsabilités.
- ▶ Le développement de son leadership.
- ▶ L'accompagnement d'un changement organisationnel ou culturel.
- ▶ La gestion d'une situation de crise ou de conflit.
- ▶ Le déploiement d'une nouvelle trajectoire professionnelle.

## LES MODALITÉS D'INTERVENTION



### UNE ÉQUIPE D'INTERVENANTS POUR SOUTENIR VOS PROJETS

- ▶ Une capacité d'écoute et d'analyse multifactorielle.
- ▶ Un soutien méthodologique facilitant l'atteinte des objectifs.
- ▶ Une connaissance approfondie des enjeux et des contraintes spécifiques à la fonction managériale exercée en collectivité.

### LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE NOTRE APPROCHE

- ▶ Le respect de la confidentialité.
- ▶ Une posture bienveillante et constructive.
- ▶ Le positionnement du CDG comme tiers de confiance.

### NOS TARIFS

- ▶ La tarification est établie selon le tarif horaire des **missions de conseil et accompagnement** fixé chaque année par le Conseil d'Administration du CDG 35.
- ▶ Le détail des tarifs est en ligne sur notre site (Rubrique Connaître le CDG 35/Les services aux collectivités).

### Contact

### Service Conseil et Développement

- ▶ **Secrétariat du service**  
Tél. 02 23 50 50 18  
[conseil-developpement@cdg35.fr](mailto:conseil-developpement@cdg35.fr)

### CDG 35

Village des collectivités territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600  
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CX

Tél. 02 99 23 31 00 - Fax 02 99 23 38 00

[contact@cdg35.fr](mailto:contact@cdg35.fr) - [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)